




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25407-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.83

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX SUR COURS D'EAU, BASSINS DE RÉTENTION ET EXUTOIRES PLUVIAUX SIGNATURE DE MARCHÉ

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.17

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/03/13

AL/8308

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Helliott BRAMI

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX SUR COURS D'EAU, BASSINS DE RÉTENTION ET  
EXUTOIRES PLUVIAUX  
SIGNATURE DE MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Il convient de renouveler le marché de travaux sur cours d'eau, bassins de rétention et exutoires pluviaux concernant l'ensemble du territoire d'Aix en Provence.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les travaux feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

La procédure adoptée pour cette consultation est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions relatives aux marchés à bons de commande en application de l'article 77 dudit Code.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012-51AL a été adressé le 02 octobre 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 05 octobre 2012

- B.O.A.M.P..... paru le 05 octobre 2012
- Le Moniteur..... paru le 12 octobre 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers a été téléchargée par voie dématérialisée.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 26 novembre à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- valeur technique : ..... 40 %
- prix des prestations : ..... 60 %

Au cours de la séance du 10 janvier 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la Société GUIGUES, pour un montant de détail quantitatif estimatif de 475 925 € HT.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif aux travaux sur cours d'eau, bassins de rétention et exutoires pluviaux avec la société GUIGUES, pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un maximum annuel de 1 000 000 € HT.

**2013.83 - MARCHÉ DE TRAVAUX SUR COURS D'EAU, BASSINS DE RÉTENTION ET  
EXUTOIRES PLUVIAUX  
SIGNATURE DE MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**